

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
31 Mars 2017**

OBJET : Réhabilitation de la bastide "La Blancherie" de Saint-Pons à Gémenos :
augmentation de l'enveloppe financière prévisionnelle.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 31 Mars 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé, pour l'opération de réhabilitation de la bastide « La Blancherie » de Saint-Pons, à Gémenos :

- d'approuver le nouveau coût prévisionnel évalué à la somme de 1 133 000,00 € TTC, répartie en 90 000,00 € TTC pour les services et 1 043 000,00 € TTC pour les travaux, soit une augmentation de l'enveloppe financière de 143 000,00 € TTC,
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe du rapport.

Cette dépense sera imputée aux chapitres 20 et 23 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée